



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Audit et Conseil Union**  
17bis Rue Joseph de Maistre  
75876 Paris Cedex 18  
France

# *AB Science S.A.*

***Rapport complémentaire des commissaires aux  
comptes sur l'émission d'obligations convertibles  
en actions avec bons de souscription d'actions  
avec suppression du droit préférentiel de  
souscription***

Réunion du conseil d'administration du 28 décembre 2020

AB Science S.A.

3, avenue George V - 75008 Paris

*Ce rapport contient 3 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Audit et Conseil Union**  
17bis Rue Joseph de Maistre  
75876 Paris Cedex 18  
France

## **AB Science S.A.**

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

### **Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Réunion du conseil d'administration du 28 décembre 2020

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 31 juillet 2020 sur l'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de « placement privé », autorisée par votre assemblée générale mixte du 30 août 2020.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 26 mois.

Faisant usage de cette délégation, votre conseil d'administration a décidé dans sa séance du 27 octobre 2020 de subdéléguer tous pouvoirs au Président Directeur Général à l'effet de procéder à une émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions. Le Président Directeur Général a fait usage de cette subdélégation le 28 octobre 2020 pour procéder à une émission obligataire de 4,5 millions d'euros par l'émission de 90.000 obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 50,0 euros. A chaque OCA est attaché un bon de souscription d'action, lequel donnera droit à son porteur, en contrepartie du règlement d'un prix d'exercice de 12,65 euros, à la souscription d'une action ordinaire nouvelle. Le montant maximal de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 5 millions d'euros.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et suivants ainsi qu'à l'article R.22-10-31 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels, et consolidés arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée



**AB Science S.A.**

*Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription*

générale ;

– les informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre assemblée générale mixte du 30 août 2020 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 9 juin 2021

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

DocuSigned by:  
*Laurent Génin*  
1F35-BE267-DC641...

Laurent Génin  
Associé

Paris, le 9 juin 2021

Audit et Conseil Union

DocuSigned by:  
*Jean-Marc FLEURY*  
523817DE-E1C8-49AD-8872-415A304DE78C

Jean-Marc Fleury  
Associé